





# TÉLÉ ALARME



## PORTAGE DE REPAS







#### Si vous, ou un de vos proches, êtes hospitalisé(e)

à la Maison de Santé Marie Galène, vous pouvez contacter le service social.

30 rue Kléber - 33200 Bordeaux

#### **SSR**: M<sup>me</sup> Delphine SENESSE, assistante sociale

Tél.: 05 57 22 46 24 - Fax: 05 57 22 25 17 d.senesse@mariegalene.org

Lundi, mardi, vendredi : 9h - 17h Mercredi : 9h - 13h / Jeudi : 9h - 18h

#### EMSP / USP: Mme Blandine BOURGAIN, assistante sociale

Tél.: 05 57 22 25 18 - Fax: 05 57 22 25 58 b.bourgain@mariegalene.org

Lundi : 8h30 - 16h / Mardi : 8h30 - 12h Jeudi : 9h - 16h30

#### **HDJ:** M<sup>me</sup> Ingrid MONTEIL, assistante sociale

Tél.: 05 57 22 73 92 - Fax: 05 57 22 25 58 servicesocial.hdj@mariegalene.org

Lundi : 9h - 17h30 / Jeudi : 9h - 16h Vendredi : 9h - 12h





### AIDE HUMAINE, TÉLÉALARME PORTAGE DES REPAS RETOUR À DOMICILE





## AIDES HUMAINES

## TÉLÉASSISTANCE

## PORTAGE DE REPAS





- une aide ménagère pour effectuer des tâches domestiques. Elle interviendra sur votre environnement : entretien du logement, courses, etc.;
- un(e) auxiliaire de vie pour assurer une aide à la personne : aide aux transferts (coucher, lever), aide partielle à la toilette, aide aux repas, assistance pour la communication et pour les déplacements à l'extérieur de votre domicile, etc. Il/elle est une présence sécurisante auprès du patient.

Ce personnel est généralement salarié d'associations ou d'agences d'aide à domicile qui sont agréées pour ce type d'intervention.

Il est aussi possible d'embaucher une aide à domicile de gré à gré en la rémunérant au moyen de CESU (Chèque Emploi Service Universel).

Pour financer ces interventions, qui sont à votre charge, des prestations existent sous certaines conditions : adressez-vous au service social.

Une liste de prestataires est à votre disposition.

Pour trouver un intervenant à domicile près de chez vous, consultez le site Internet :

www.dgcis.gouv.fr/services-a-la-personne



Il s'agit d'un dispositif permettant d'alerter son entourage ou une plateforme d'écoute à partir d'un téléphone.

Le matériel se présente sous la forme d'un médaillon ou d'un bracelet-montre.

En cas d'urgence, une simple pression sur l'appareil permet de déclencher un appel à un proche ou à une centrale d'écoute.

Cela permet de prévenir les secours en cas de nécessité. Il existe des options complémentaires : détection de chutes et géolocalisation.

Cet équipement peut être mis en place de façon temporaire ou définitive.

Son coût se répartit entre :

- · des frais d'installation,
- · un abonnement mensuel.

Les montants varient selon le prestataire retenu.

Une liste des professionnels existe, adressez-vous au service social.



Il s'agit de repas complets, équilibrés, livrés à domicile du lundi au dimanche.

Les horaires de livraison varient selon le fournisseur et votre lieu d'habitation.

Le portage de repas est proposé soit par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre mairie, soit par un traiteur.

Les repas sont élaborés par une diététicienne.

Il est possible de bénéficier de repas adaptés à un régime particulier selon les prestataires (sans sel, sans fibre, diabétique, mixé, etc.).

Le coût est fixé en fonction de votre revenu et/ou du prestataire.

Pour obtenir les coordonnées des fournisseurs, adressez-vous au service social.



